

Municipalité La Rédemption.

Mercredi le (21) décembre 2022 se tenait à 19h45 au Centre municipal Viateur Labonté la séance extraordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, monsieur le Maire Simon-Yvan Caron et Louise Boivin, directrice générale/greffière-trésorière adjointe, à titre de secrétaire.

Les conseillers et conseillères qui sont présents :

Marcel L'Italien : présent
Manon Dubé : présente
Nathalie Soucy : présente
Raynald Bérubé : présent
Germain Picard : présent

La conseillère Myriam Morissette est absente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par Louise Boivin, directrice générale/greffière-trésorière adjointe, afin qu'une session extraordinaire du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des séances du conseil mercredi le 21 décembre 2022 à 19h45 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Liste des arrrages de taxes pour 2021 et 2022;
3. Adoption des dépenses de novembre 2022;
4. Autorisation de signature du contrat de travail d'un directeur général par intérim;
5. PF Service-Conseil – Offre de services pour aide à la gestion administrative;
6. Offre de services – FQM Cim – Formation;
7. Offre de services en droit municipal;
8. Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM;
9. Entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la protection incendie;
10. Période de questions;
11. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h20. Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. Liste des arrérages de taxes pour 2021 et 2022

La liste des arrérages de taxes pour les années 2021 et 2022 a été remise à chacun des élus par la directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

**3. Adoption des dépenses de novembre 2022
Résolution #22-299**

Proposé par Nathalie Soucy
Appuyé par Raynald Bérubé
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de La Rédemption approuve et autorise le paiement des comptes du mois au montant de 57 659.71\$ selon la liste remise aux élus par la directrice générale adjointe.

**4. Autorisation de signature du contrat de travail d'un directeur général par intérim
Résolution #22-300**

Proposé par Marcel L'Italien
Appuyé par Germain Picard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption autorise la **signature du contrat de travail à durée déterminée** de M. Claude Panneton en tant que **directeur général par intérim** selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de La Rédemption et M. Panneton. La date de début de travail à ce poste est fixée au 9 janvier 2023;

QUE le maire est autorisé à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la municipalité de La Rédemption.

**5. PF Service-Conseil – Offre de services pour aide à la gestion administrative
Résolution #22-301**

Proposé par Raynald Bérubé
Appuyé par Manon Dubé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption accepte l'offre de services de PF Service-conseil datée du 16 décembre 2022 afin d'apporter de l'aide à la gestion administrative à compter de janvier 2023 tel que décrit à ladite offre de services.

**6. Offre de services – FQM Cim – Formation
Résolution #22-302**

Proposé par Germain Picard
Appuyé par Manon Dubé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption accepte l'offre de services de la FQM -CIM datée du 21 décembre 2022 pour une formation sur place des modules comptables et une formation téléphonique sur les modules évaluation, taxation et perception et ce, pour un montant de 4 470 \$ taxes en sus;

QUE la directrice générale adjointe, Louise Boivin, est autorisée à

signer ladite offre de service.

**7. Offre de service en droit municipal
Résolution #22-303**

Il est proposé par Marcel L'Italien

Appuyé par Manon Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption accepte l'offre de service de première ligne en droit municipal de Lavery Avocats du 16 décembre 2022, soit le forfait classique, et ce, pour un montant de 1 000\$ taxes et débours en sus, pour la période du 1^e janvier 2023 au 31 décembre 2023.

8. Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

**9. Entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la protection incendie
Résolution #22-304**

ATTENDU QUE les municipalités de La Rédemption, Les Hauteurs et Saint-Charles-Garnier désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la fourniture de services pour la protection incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Germain Picard

Appuyé par Marcel L'Italien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil de la Municipalité de La Rédemption autorise la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie avec les Municipalités de Les Hauteurs et de Saint-Charles-Garnier. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

QUE le maire, Simon-Yvan Caron, ainsi que la directrice générale / greffière-trésorière adjointe sont autorisés à signer ladite entente.

10. Période de questions

Aucune question.

**11. Levée de la séance
Résolution #22-305**

Il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité de levée la séance à 20h55.

Simon-Yvan Caron, maire

**Louise Boivin, directrice générale et
greffière-trésorière adjointe**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire